

COMMISSION DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

Avis 2025-02 portant sur

PROGRAMME QUINQUENNAL de FORMATION 2026-2031

La Commission de Promotion de la Santé à l'École salue de façon globale le projet de développement du programme de formation qui fait suite à une analyse des besoins du personnel PSE via les évaluations remises par ces derniers, les rapports d'activités des services et de focus groupes.

Elle souligne également l'intérêt de la possibilité ouverte au secteur PSE de supervisions collectives.

Il est pertinent de proposer des formations en tenant compte des priorités propres à chaque secteur professionnel, comme la « petite enfance » ou la « PSE ». Cependant, il peut aussi être enrichissant pour les professionnels de ces secteurs de participer ensemble à des formations portant sur des thématiques communes. Cela permettrait à la fois de renforcer la transversalité et, parallèlement, de préserver la spécificité de certains contenus. Ainsi, certains thèmes pourraient présenter autant de points de convergence entre l'ATL et le PSE qu'entre SOS Enfants et le PSE.

Les évaluations montrent que 75% du personnel PSE qui participe à une formation n'est pas remplacé. Il s'agit d'un élément limitant la participation du personnel au programme de formation. Il n'est pas inutile de rappeler ici les moyens insuffisants dont dispose le secteur PSE pour mener à bien toutes ses missions.

La thématique de l'EVRAS a retenu toute l'attention de la Commission. En effet, depuis l'accord de généralisation de l'EVRAS du 7 septembre 2023, les membres du personnel des PSE et des CPMS n'ont plus accès aux formations organisées par les fédérations de Plannings Familiaux, opérateurs agréés. En effet, les places disponibles sont réservées à leurs membres. Il n'y a pas d'autres opérateurs agréés, sauf le CERE depuis juin 2025. La formation de base est de 6 jours, actuellement l'offre de formation n'en tient pas compte.

Moyennant les remarques émises ci-dessus, la commission PSE émet un avis favorable au développement du Programme Quinquennal de Formation.